

SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE

En Communauté de Communes de Balbigny

6 Rue du 8 Mai – BP 13 – 42510 BALBIGNY

Tel : 04 77 27 61 81 – Fax : 04 77 27 29 61

COMPTE RENDU

COMITE SYNDICAL

du 26 Mai 2014 à 10H à BALBIGNY

Présents : Mmes Brigitte BRATKO, Simone COUBLE, Denise MAYEN, Sylvie ROBERT.

MM. Alain BERAUD, Georges BERNAT, Emmanuel CHARLIN, Pierre COLOMBAT, Hubert COUDOUR, Paul DELOIRE, Julien DUCHE, Robert FLAMAND, Marcel GEAY, Jean-Paul JUSSSELME, Jean-Michel MERLE, Bernard MIOCHE, Christian MOLLARD, Lucien MOULLIER, Jean-François NEYRAND, Jean-Luc POYADE, Marc RODRIGUE, Hubert ROFFAT, Jean-Pierre TAITE, Jean-Claude TISSOT, Pascal VELUIRE.

Pouvoirs de :

- Madame Véronique CHAVEROT à Monsieur Jean-Pierre TAITE,
- Monsieur Ludovic BUISSON à Monsieur Lucien MOULLIER.

Monsieur Christian BERNARD, Président sortant, ouvre la séance et procède à l'installation des 27 délégués syndicaux, élus par leurs conseils communautaires (Appel nominatif des délégués désignés par les Communautés de communes de Balbigny, des Collines du Matin, de Feurs en Forez, des Montagnes du Haut Forez, du Pays d'Astrée, du Pays entre Loire et Rhône et des Vals d'Aix et Isable). Seule Madame Denise MAYEN manque à l'appel à l'ouverture de cette séance (arrivée à 10H45). La liste des pouvoirs est validée (2 au total). 24 délégués sont présents à l'ouverture de la séance. Considérant que le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Monsieur Christian BERNARD, avant de passer la présidence de la séance à Monsieur Julien DUCHE, en qualité de doyen d'âge de l'assemblée, exprime sa satisfaction d'avoir vu le précédent Comité syndical travailler dans l'unité. Les avis rendus par le Syndicat ont toujours été approuvés à l'unanimité. L'élaboration du SCOT est un exercice difficile, rendu encore plus difficile par les circonstances locales. L'administration a eu une attitude insultante vis-à-vis des élus. Il insiste sur la nécessité de tout vérifier et de ne jamais prendre pour « argent comptant » ce qui est dit par l'administration. Monsieur Christian BERNARD exprime également le souhait que les nouveaux élus ne se laissent pas entraîner dans un projet impliquant une régression des territoires, notamment démographique car la population est vieillissante et cette tendance se fera sentir sur le long terme.

Monsieur Jean-Pierre TAITE remercie, au nom de l'ensemble de ses collègues, Monsieur Christian BERNARD pour le travail réalisé sur le territoire Loire Centre, un travail qui a permis d'avoir une position ferme et forte vis à vis des services de l'Etat notamment. Il ajoute que ce travail s'est fait de façon collégiale quelques soient les tendances politiques.

Messieurs Julien DUCHE et Jean-Claude TISSOT saluent également le travail réalisé par Monsieur Christian BERNARD sous le précédent mandat.

Madame Sylvie ROBERT est désignée, par le Comité syndical, secrétaire de séance.

Messieurs Hubert COUDOUR et Hubert ROFFAT sont désignés, par le Comité syndical, scrutateurs afin de vérifier le bon déroulement des votes.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE

En Communauté de Communes de Balbigny

6 Rue du 8 Mai – BP 13 – 42510 BALBIGNY

Tel : 04 77 27 61 81 – Fax : 04 77 27 29 61

1 – Election du Président

Monsieur Julien DUCHE, en qualité de doyen de séance, rappelle que conformément à l'article L5211-7 du CGCT, l'élection du Président par le Comité syndical s'effectuera au scrutin secret et à la majorité absolue. Après deux tours de scrutin, si aucun candidat n'obtient la majorité absolue, le 3^{ème} tour aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé sera déclaré élu.

Monsieur Julien DUCHE a fait appel de candidature pour le poste de Président.

Monsieur Lucien MOULLIER, Conseiller communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Astrée, propose sa candidature pour occuper cette fonction. Si le Comité syndical veut bien lui faire confiance, il entend travailler avec Christian BERNARD afin d'inscrire l'action du Syndicat dans la continuité de ce qui a été fait jusqu'à présent, dans la transparence et l'union.

Monsieur Lucien MOULLIER espère être à l'écoute de tous les délégués, toutes les communautés de communes et communes, cellules de base de la démocratie, travailler en association avec l'Etat mais avec la même fermeté qu'antérieurement. Les objectifs partagés sont le développement, notamment économique, en lien avec les préoccupations environnementales, l'équilibre des biosystèmes et le cadre de vie des habitants.

Il rappelle l'organisation, sur l'année 2014, de trois séminaires avec les élus pour que ceux-ci puissent se réapproprier le travail réalisé et poursuivre les débats engagés avec en perspective une approbation du SCOT, par le Comité syndical, avant le 31 Décembre 2016.

Monsieur le Président invite le Comité syndical à procéder à l'élection d'un Président. Chaque délégué remet son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

26 bulletins trouvés dans l'urne : 24 suffrages exprimés et 2 bulletins blancs

Majorité absolue : 13

Monsieur Lucien MOULLIER a obtenu 24 voix. Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Monsieur Lucien MOULLIER a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Monsieur Lucien MOULLIER remercie l'assemblée pour sa confiance, prend la présidence du Comité syndical et propose de nommer Monsieur Christian BERNARD en tant que Président d'honneur du Syndicat.

Cette proposition est validée à l'unanimité des délégués présents.

Monsieur le Président invite ensuite le Comité syndical à procéder à l'élection des Vice-Présidents.

2 – Election des Vice-Présidents

Madame Denise MAYEN rejoint le Comité syndical à 10H45 et participe donc à cette élection.

Monsieur le Président indique qu'en application de l'article 7 des statuts du Syndicat, le Comité syndical élit parmi ses membres un Bureau de 7 membres à raison d'un représentant par EPCI. Il est composé du Président et de 6 Vice-Présidents. Au vu de ces éléments, le Comité syndical doit élire 6 Vice-Présidents.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE

En Communauté de Communes de Balbigny

6 Rue du 8 Mai – BP 13 – 42510 BALBIGNY

Tel : 04 77 27 61 81 – Fax : 04 77 27 29 61

Il est donc procédé, dans les mêmes formes, à l'élection des 6 Vice-Présidents, étant précisé que l'ordre des Vice-Présidences n'a pas de réelle importance.

Monsieur le Président propose Monsieur Jean-François NEYRAND, Vice-Président de la Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône, en tant que 1^{er} Vice-Président du syndicat. Monsieur Jean-François NEYRAND confirme sa candidature pour occuper cette fonction.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

27 bulletins trouvés dans l'urne : 26 suffrages exprimés et 1 bulletin blanc

Majorité absolue : 14

Monsieur Jean-François NEYRAND a obtenu 26 voix. Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Monsieur Jean-François NEYRAND a été proclamé 1^{er} Vice-Président et a été immédiatement installé.

Monsieur le Président propose ensuite Monsieur Jean-Pierre TAITE, Président de la Communauté de communes de Feurs en Forez et Maire de la ville la plus importante du territoire, en tant que 2^{ème} Vice-Président du syndicat. Monsieur Jean-Pierre TAITE confirme sa candidature pour occuper cette fonction.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

27 bulletins trouvés dans l'urne : 26 suffrages exprimés et 1 bulletin blanc

Majorité absolue : 14

Monsieur Jean-Pierre TAITE a obtenu 26 voix. Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Monsieur Jean-Pierre TAITE a été proclamé 2^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

Pour la fonction de 3^{ème} Vice-Président du Syndicat, Monsieur Georges BERNAT, Président de la Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable, propose sa candidature.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

27 bulletins trouvés dans l'urne : 26 suffrages exprimés et 1 bulletin blanc

Majorité absolue : 14

Monsieur Georges BERNAT a obtenu 26 voix. Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Monsieur Georges BERNAT a été proclamé 3^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

Pour la fonction de 4^{ème} Vice-Président du Syndicat, Madame Sylvie ROBERT, Vice-Présidente de la Communauté de communes des Montagnes du Haut Forez, propose sa candidature.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

27 bulletins trouvés dans l'urne : 26 suffrages exprimés et 1 bulletin blanc

Majorité absolue : 14

Madame Sylvie ROBERT a obtenu 26 voix. Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Madame Sylvie ROBERT a été proclamée 4^{ème} Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

Pour la fonction de 5^{ème} Vice-Président du Syndicat, Monsieur Christian MOLLARD, Conseiller communautaire de la Communauté de communes des Collines du Matin, propose sa candidature.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE

En Communauté de Communes de Balbigny

6 Rue du 8 Mai – BP 13 – 42510 BALBIGNY

Tel : 04 77 27 61 81 – Fax : 04 77 27 29 61

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

27 bulletins trouvés dans l'urne : 26 suffrages exprimés et 1 bulletin blanc

Majorité absolue : 14

Monsieur Christian MOLLARD a obtenu 26 voix. Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Monsieur Christian MOLLARD a été proclamé 5^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

Pour la fonction de 6^{ème} Vice-Président du Syndicat, Monsieur Jean-Claude TISSOT, Président de la Communauté de communes de Balbigny, propose sa candidature.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

27 bulletins trouvés dans l'urne : 26 suffrages exprimés et 1 bulletin blanc

Majorité absolue : 14

Monsieur Jean-Claude TISSOT a obtenu 26 voix. Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Monsieur Jean-Claude TISSOT a été proclamé 6^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

3 – Indemnité de fonction du Président

Monsieur le Président informe le Comité syndical que Monsieur Christian BERNARD, Président sortant, ne percevait aucune indemnité mais a souhaité le prévoir au budget primitif 2014.

Monsieur Christian BERNARD explique, qu'effectivement, la fonction de Président implique de nombreux déplacements représentant, au final, un coût important. Une enveloppe de 6000 euros a ainsi été inscrite au budget primitif 2014. Cela représente une indemnité d'un peu plus de 200 euros net par mois.

Le Comité syndical, à la majorité (2 abstentions), accepte qu'une telle indemnité soit versée mensuellement au Président du Syndicat mixte.

4 – Représentation du Syndicat mixte aux instances de l'Agence d'urbanisme epures

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat mixte du SCOT Loire Centre est membre d'epures, l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise accompagnant le Syndicat dans l'élaboration du SCOT.

L'élection du nouveau Conseil d'Administration de l'Agence d'urbanisme aura lieu lors de la prochaine Assemblée générale qui se tiendra le 26 juin prochain. Les statuts d'epures prévoient la désignation par ses membres de leurs représentants aux instances de l'agence d'urbanisme. Il est prévu par les statuts d'epures que le syndicat mixte du SCOT Loire Centre soit représenté par :

- 1 représentant à l'Assemblée générale : le président du syndicat mixte du SCOT Loire Centre ou son représentant

Monsieur le Président demande si un Vice-Président ou un délégué veut assurer cette représentation. Dans le cas contraire, il représentera le syndicat aux instances de l'agence d'urbanisme epures.

Le Comité syndical désigne, à la majorité (2 abstentions), Monsieur le président en tant que représentant du syndicat.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE

En Communauté de Communes de Balbigny

6 Rue du 8 Mai – BP 13 – 42510 BALBIGNY

Tel : 04 77 27 61 81 – Fax : 04 77 27 29 61

5 – Représentation du Syndicat mixte à la Commission Locale de l'Eau

Monsieur le Président rappelle que la Commission Locale de l'Eau est chargée de piloter le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Loire en Rhône Alpes.

La CLE du SAGE Loire en Rhône Alpes comprend :

- Pour moitié, des représentants des collectivités locales,
- Pour un quart, des représentants des usagers et des associations
- Pour un quart, des représentant de l'Etat et des Etablissements publics.

Elle est composée de 80 membres désignés par arrêté préfectoral.

Le syndicat mixte du SCOT Loire Centre a été sollicité pour la désignation d'un représentant du syndicat à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Loire en Rhône Alpes.

Monsieur le Président demande si un Vice-Président ou un délégué veut assurer cette représentation. Dans le cas contraire, il représentera le syndicat à la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Le Comité syndical désigne, à la majorité (2 abstentions), Monsieur le président en tant que représentant du syndicat.

Profitant de la présence de tous les délégués, deux dates sont fixées :

- Bureau syndical : mardi 10 Juin à 8H au siège du Syndicat
- 1^{er} séminaire d'élus : lundi 30 Juin à 19H (Equi'Forum à Feurs à contacter).